VOUS êtes prié d'aſſiſter au convoi ſervice & enterrement de très-haut & très-puiſſant Ariſtocrate, André Boniface Louis de Signetti, Vicomte de Mirabeau, Député de la Nobleſſe du Haut-Limouſin, Colonel du Régiment de Touraine; Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Chevalier d'honneur de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, Membre de la Société de Cincinnatus, des Etats Unis de l'Amérique, qui, commencé par monſieur le Marquis de la Tour Maubourg ſon Collègue, a été achevé par très-haut, très-puiſſant & très-illuſtriſſime Démagogue, François Alexandre Frédéric de Liancourt, Duc héréditaire, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Grand-Maître de ſa Garde-Robe, Chevalier de ſes Ordres, & Député de la Nobleſſe de Clermont en Beauvoiſis, qui a débarraſſé la Nation de ce peſant ennemi, au milieu du Champ de-Mars, le 22 Décembre en préſence

de MM. de Lautrec de Saint-Simon, de Caussans & de la Châtre, & eſt décédé en ſon Hôtel' rue de Seine, Fauxbourg Saint-Germain, le 23 à 11 heures du matin, l'enterrement ſe fera en l'Egliſe Saint-Sulpice ſa Paroiſſe, le 25 à cinq heures du ſoir.

M. Robeſpierre menera le deuil = M. Salomon fera les honneurs de la cérémonie.

Le parlement de Rennes y aſſiſtera par députation.

La Chambre des vacations du Parlement de Paris, y aſſiſtera en Corps.

Le Clergé eſt invité, & l'on à droit de s'attendre à l'y rencontrer, le défunt à pris trop vivement ſon parti pour n'avoir pas mérité ce tribut de reconnoiſſance.

La Nobleſſe, ſuivra le deuil ſans manteau, parce que cela reſſemble trop a ſon ancien coſtume, mais en pleureuſe, M. Barnave ayant

prouvé que cette mode étoit a la portée de tout le monde.

La commiſſion intermédiaire des Etats de Bretagne, n'ayant pas eu le temps d'être avertie, quelques Gentilshommes Bretons iſolés, accompagneront le Convoi.

Le Comte de Mirabeau, que ſa douleur profonde retient chez lui, n'aſſiſtera pas à la cérémonie.

Sur le Cerceuil, feront d'un côté ſes Croix, & ſon Epée malheureuſe, de l'autre le décret de l'Aſſemblée Nationale qui l'a rappellé à l'ordre, pour avoir troublé l'Aſſemblée. (Comme jadis le chef-d'œuvre d'Archimede fut mis ſur ſon tombeau). Par cette derniere raiſon, il n'y aura pas de députation de l'Aſſemblée ; cependant MM. de Malouet, Dufraiſſe, Madier, Guilharmy, Redon, &c. &c. &c. &c., ſuivront le Convoi comme amis.

Nota. L'Aſſemblée ne députera que ſa ſon-

400

nette, qui a quelques obligations au défunt; car sans lui, elle auroit eu le sort des 12 qui l'ont précédé.

Un Deprofundis.